

REPONSE ECRITE

à la question de M. le Conseiller communal Byron Allauca relative aux patrouilleurs scolaires

Renens, le 30 septembre 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 16 mai 2019, M. le Conseiller communal Byron Allauca a questionné la Municipalité sur la relation contractuelle liant patrouilleurs scolaires et Commune. Il s'enquiert également de la gestion des absences, ce dans l'optique d'assurer continuellement la sécurité des plus jeunes pour traverser la route.

La Commune compte actuellement trois patrouilleurs qui œuvrent sur le passage de Préfaully. Leur engagement se fait par le biais d'un contrat de droit privé qui fait l'objet d'une décision municipale. Ce document définit les relations de travail usuelles telles que le taux d'occupation, le tarif horaire et autres retenues salariales, sans mention spécifique à la gestion opérationnelle (dont la gestion des absences sur place).

Les absences évoquées dans l'intervention de M. le Conseiller étaient la conséquence d'une période d'adaptation au sein de l'équipe de patrouilleurs suite au départ et remplacement de deux d'entre eux. Durant cette période, la Commune a fait face à un faible nombre de candidatures qualifiées et a dû prendre le temps de stabiliser une nouvelle équipe.

Aujourd'hui pleinement opérationnelle, cette dernière a été rencontrée en marge de la rentrée scolaire par M. Olivier Golaz, municipal en charge de la Sécurité publique, la cheffe de service des ressources humaines ainsi qu'une collaboratrice de son service. Cette séance a permis d'aborder les mécanismes de communication entre patrouilleurs, notamment en cas d'absence. Actuellement, ils se rencontrent une fois par semestre pour arrêter leur planning et ont mis en place un groupe de messagerie instantanée pour la gestion quotidienne de leur tâche.

Il a également été défini qu'à chaque absence, l'équipe s'organiserait pour effectuer les remplacements nécessaires et qu'en cas d'indisponibilité, un contact serait pris sans délais avec le Service des ressources humaines afin que la Commune puisse à son tour trouver une solution.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Byron Allauca relative à la gestion des absences dans l'équipe des patrouilleurs scolaires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

